Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DES COTES D'ARMOR

Saint-Brieuc, le 26 SEP. 2024

Secrétariat de la
Commission
d'Établissement des
Listes Électorales

Tél: 02 96 79 21 11

Le Préfet des Côtes d'Armor
à

Mesdames et Messieurs les Maires
pour exécution

Monsieur et Mesdames les Sous-Préfètes
d'arrondissement
pour information

OBJET : Élections des membres de la chambre d'agriculture des Côtes-d'Armor.
Établissement des listes électorales.

PJ :3

Dans le cadre de l'organisation des élections des membres de la chambre d'agriculture des Côtes d'Armor fixées au 31 janvier 2025, et en application des dispositions de l'article R 511-17 du code rural et de la pêche maritime, j'ai l'honneur de vous adresser en annexe un exemplaire de la liste provisoire des électeurs de votre commune pour chacun des collèges, votant à titre individuel.

Vous voudrez bien procéder, dès réception, à l'affichage de ces documents qui doivent rester à la disposition des électeurs **jusqu'au mardi 15 octobre 2024 inclus**.

Ces listes sont accompagnées d'un avis invitant les électeurs à vérifier les inscriptions sur la liste correspondant à leur collège, et en cas d'omission ou d'erreur, à faire connaître leurs réclamations en les adressant, par lettre recommandée avec accusé de réception, au président de la commission d'établissement des listes électorales dont le siège est fixé à la préfecture.

Par ailleurs, vous devrez porter à la connaissance de la commission d'établissement des listes électorales uniquement les personnes décédées, ainsi que les personnes privées de leurs droits civils et politiques.

Je vous serais obligé de bien vouloir communiquer au secrétariat de la commission d'établissement des listes électorales assuré par la chambre d'agriculture, sans délai, et avant le mercredi 16 octobre 2024 les observations que vous souhaitez adresser à cette commission et, s'il y a lieu, toute proposition d'inscription de radiation ou de modification qui vous paraît devoir être portée sur ces listes, accompagnées de pièces justificatives.

À cet effet, vous voudrez bien compléter la fiche de liaison jointe à cet envoi.

Je vous en remercie par avance.

Mes services sont à votre disposition pour tout renseignement que vous jugeriez utile.

Pour le Préfet et par délégation,
le Président de la CELE,

Christophe VAREILLES

Établissement des listes électorales pour les élections de 2025 des membres de la chambre d'agriculture

Consultation des listes électorales provisoires

Électeurs individuels

AVIS

Les électeurs votants à titre individuel lors des élections à la chambre d'agriculture dont la clôture du scrutin est fixée le 31 janvier 2025 sont invités à vérifier leur inscription sur les listes électorales provisoires, établies à l'occasion de ce scrutin, à partir du 1er octobre 2024 et avant le 16 octobre 2024.

Il est rappelé que :

Les électeurs appartenant au collège de chefs d'exploitation et assimilés (collège 1) et au collège de propriétaires et usufruitiers (collège 2) doivent demander leur inscription dans la commune où se trouve le siège de l'exploitation ou les parcelles au titre desquelles ils peuvent être électeurs en application de l'article R. 511-8 du code rural et de la pêche maritime. S'ils satisfont à l'une ou l'autre de ces conditions dans plusieurs communes, ils doivent opter pour l'une de ces communes.

Les salariés sont inscrits sur les listes de la commune du lieu de travail effectif, c'est-à-dire dans la commune du siège de l'exploitation agricole, de la succursale, de l'établissement, du magasin ou du bureau où ils exercent leur activité. Les salariés itinérants sont inscrits dans la commune du siège du groupement.

Les anciens exploitants ou assimilés doivent demander leur inscription sur la liste de la commune de leur résidence.

La qualité d'électeur est appréciée au 1er juillet 2024 et les électeurs ne peuvent être inscrits que dans un seul collège.

Réclamation

Toute personne ne figurant pas sur les listes électorales provisoires peut demander d'y figurer.

De même, tout électeur inscrit dans le département peut demander l'inscription d'une personne omise ou la radiation d'une personne qu'il estime indûment inscrite.

Toute réclamation doit être transmise par lettre recommandée avec accusé de réception **avant le mercredi 16 octobre 2024,** soit le 15 octobre au plus tard, cachet de la poste faisant foi, à l'adresse suivante :

Monsieur le Président de la commission d'établissement des listes électorales
Préfecture des Côtes d'Armor
Direction des Libertés Publiques
Bureau des élections et de l'administration générale
Place du Général de Gaulle – BP 2370
22023 Saint-Brieuc Cedex

Fiche de liaison liste provisoire électeurs individuels

Observations des maires

Notification des décès/Perte des droits civiques

Élections chambres d'agriculture clôture du scrutin le 31/01/2025

Collège : 1 - Chefs d'exploitations et assimilés

Département :
Commune :

N° électeur	Nom patronymique	Nom usage	Prénoms	Date du décès	Date de perte des droits civiques

Date

Signature et
Cachet du maire

Fiche de liaison liste provisoire électeurs individuels

Observations des maires

Notification des décès/Perte des droits civiques

Élections chambres d'agriculture clôture du scrutin le 31/01/2025

Collège : 2 – Propriétaires et/ou usufruitiers

Département :
Commune :

N° électeur	Nom patronymique	Nom usage	Prénoms	Date du décès	Date de perte des droits civiques

Date

Signature et
Cachet du maire

Fiche de liaison liste provisoire électeurs individuels

Observations des maires

Notification des décès/Perte des droits civiques

Élections chambres d'agriculture clôture du scrutin le 31/01/2025

Collège : 3a – Salariés de la production agricole

Département :
Commune :

N° électeur	Nom patronymique	Nom usage	Prénoms	Date du décès	Date de perte des droits civiques

Date

Signature et
Cachet du maire

Fiche de liaison liste provisoire électeurs individuels

Observations des maires

Notification des décès/Perte des droits civiques

Élections chambres d'agriculture clôture du scrutin le 31/01/2025

Collège : 3b – Salariés des GPA

Département :

Commune :

N° électeur	Nom patronymique	Nom usage	Prénoms	Date du décès	Date de perte des droits civiques

Date

Signature et
Cachet du maire

Fiche de liaison liste provisoire électeurs individuels

Observations des maires

Notification des décès/Perte des droits civiques

Élections chambres d'agriculture clôture du scrutin le 31/01/2025

Collège : 4 – Anciens exploitants

Département :
Commune :

N° électeur	Nom patronymique	Nom usage	Prénoms	Date du décès	Date de perte des droits civiques

Date

Signature et
Cachet du maire